



CENTRE EUROPEEN DE LA CONSOMMATION

INAUGURATION DU CENTRE EUROPEEN DE LA CONSOMMATION : Objectifs de la manifestation du 6 JUIN 2011 - KEHL

Euro-Info-Consommateurs, association franco-allemande d'information et de conseils aux consommateurs européens, bénéficiant de subventions publiques provenant de la France, de l'Allemagne et de l'Union européenne, est née en 1993 à l'occasion de la mise en place du Marché européen.

Dynamique, spécialisée et efficace, l'association fait ses preuves depuis plus de 18 ans et connaît un fort développement de ses missions : elle est devenue une des plus importantes institutions transfrontalières franco-allemandes.

L'inauguration du 6 juin 2011 fait suite à la refonte des statuts adoptée au cours de l'assemblée générale du 9 mai dernier. Elle marque une nouvelle étape dans la vie de l'association. Euro-Info-Consommateurs devient le Centre Européen de la Consommation, pour mieux identifier les activités transfrontalières et les deux principaux services de l'association qui sont les Centres Européens des Consommateurs France et Allemagne. Le Centre de Kehl constitue ainsi le seul centre binational du réseau européen, mis en place en 2005 par la Commission Européenne et chacun des Etats membres.

En outre, l'association dispose depuis avril 2011, de nouveaux locaux à Kehl, symboliquement bien situés, puisqu'ils sont justes à la frontière et au cœur de l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau.

Refonte des statuts adoptée le 9 mai dernier : le Centre Européen de la Consommation

Pour adapter institutionnellement l'association à son développement structurel, les objectifs prioritaires sont les suivants :

1. **renforcer une meilleure visibilité institutionnelle de l'Europe des consommateurs pour les usagers et augmenter l'efficacité de la communication externe (médias)**

A l'égard des consommateurs : simplification des démarches des consommateurs, transparence et accessibilité.

Moyens :

- un nouveau NOM, mettant en valeur les spécificités des missions européennes dans un contexte franco-allemand (CEC) ;
- un seul lieu (symboliquement situé à la frontière des deux pays, facilement accessible car situé à côté de la gare de Kehl) ;
- un seul site internet pour l'ensemble des services proposés par l'association ;
- un seul numéro téléphonique pour l'accueil public ;
- une équipe compétente et multilingue ;
- et surtout un seul NOM : **Centre Européen de la Consommation**.

A l'égard des médias : la fusion des missions sous la bannière européenne devrait engendrer une plus grande transparence et une plus grande notoriété des services existants, permettant également aux médias de trouver facilement leur interlocuteur en matière de politique de consommation européenne.

2. valoriser le réseau des Centres Européens des Consommateurs et les positions françaises et allemandes en matière de politique des consommateurs au niveau communautaire

La volonté **de coopération renforcée** de la France et de l'Allemagne en matière de consommation doit trouver sa traduction concrète dans la mise en place d'un outil commun, d'un lieu de rencontre des ministères respectifs, etc. En effet, en matière de politique européenne de la consommation, des positions communes peuvent être développées au niveau communautaire pour garantir un haut niveau de protection des consommateurs en Europe.

Ainsi, **les CEC peuvent devenir un outil au service des décideurs** (Parlement européen, Commission européenne, parlements nationaux français et allemand), le CEC étant la seule institution délibérément tournée vers le quotidien des citoyens consommateurs européens et œuvrant sur le terrain. Le centre de Kehl est impliqué dans plus de 45% de l'ensemble des litiges transfrontaliers recensés par la Commission européenne (en 2010) ; en ce sens, il est représentatif des problèmes rencontrés par les consommateurs dans l'exercice de leurs droits.

3. valoriser l'agglomération Strasbourg/Kehl et notamment Strasbourg l'Européenne

L'association contribue à la construction d'une Europe toujours plus proche de ses citoyens. Ses actions s'inscrivent au cœur de la coopération franco-allemande, dans un territoire qui s'est donné l'ambition d'être un modèle de coopération transfrontalière européenne, aussi bien à travers le projet de développement d'une région métropolitaine du Rhin supérieur, qu'au travers de la construction des Eurodistricts, pour lesquels les collectivités locales jouent un rôle majeur.

Le soutien franco-allemand à la vocation européenne de Strasbourg **se manifeste aussi dans la volonté de réaliser l'Eurodistrict (Strasbourg/Ortenau) pour devenir une région pilote en Europe. La création d'une structure juridique (Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT)) avec un siège à Strasbourg et des bureaux à Kehl appelle à la coopération des autres institutions transfrontalières, et notamment celles proches des citoyens comme le futur CEC.**

Par ailleurs, la proximité des instances européennes strasbourgeoises et notamment du Parlement, est un atout important notamment en ce qui concerne toutes les actions de communication.

Enfin, la vocation européenne de Strasbourg offre une logistique indispensable au bon fonctionnement de missions européennes et nationales.

4. ouvrir la voie pour de nouveaux services dans le domaine de l'information consumériste européenne

Par exemple, la directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (2008/0142(COD)) a été adoptée le 19 janvier 2011.

La nouvelle directive prévoit la création **d'un réseau de « points de contact nationaux »** pour les soins de santé transfrontaliers. Le but de ces points de contact sera d'informer les citoyens sur leurs droits à recevoir des soins à l'étranger. La mise en place des Centres Européens dans les 27 Etats membres offrent déjà l'infrastructure nécessaire à cette nouvelle mission, dépendante de la DG SANCO, compétente pour la gestion du réseau des CEC.